

## Régime de retraite de base RBL

### Conditions de départ à la retraite anticipée pour « carrière longue »

Année de naissance	Départ anticipé à partir de	Durée d'assurance Cotisée requise	Age de début d'activité
1961 à 1963	58 ans 60 ans	176 trimestres 168 trimestres	Avant 16 ans Avant 20 ans
1964 à 1966	58 ans 60 ans	177 trimestres 169 trimestres	Avant 16 ans Avant 20 ans

**Important :** Le dispositif de retraite anticipée pour « carrière longue » ne concerne pas le régime de retraite complémentaire RCO

